

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** SIP 31741**Type de produit** Emulsion concentrée (EC)**Code du produit** Non applicable**Utilisation:** Herbicide**Numéro d'enregistrement REACH** Non applicable**UFI:** S2GG-QWCD-A10N-UXV8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation conseillée: Agriculture

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

SIPCAM OXON S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano sul Lambro (LO) - Italie

Tel. +39 0371 5961

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (24 h)

Adresse mail: msds@sipcam.com

Pour les centres antipoison voir section 16.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

cléthodime (ISO)

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 1)

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

No CAS	Désignation	%	Ident. phrases R
CAS: 64742-94-5	Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	25-50%	
Numéro CE: 918-811-1	⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336		
Reg.nr.: 01-2119463583-34			
CAS: 99129-21-2	cléthodime (ISO)	19,77%	
Numéro index: 606-150-00-9	⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066		

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

Indications destinées au médecin : Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

En cas d'ingestion, le matériau peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique

Narcose

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction conseillés:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 2)

Brouillard d'eau
Poudre chimique
Mousse

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eviter les jets d'eau directs.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de carbone (COx)

Oxydes d'azote (NOx)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Chlore (Cl₂)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Manipulation : Éviter le contact direct avec le produit; au travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.

Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux domestiques, séparés des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

Indications concernant le stockage commun :

non nécessaire

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

Classe de stockage : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agriculture

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 3)

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL

CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Oral	DNEL long terme	7,5 mg/kg bw/day (consommateurs) effets systémiques
Dermique	DNEL long terme	12,5 mg/kg bw/day (travailleurs) effets systémiques 7,5 mg/kg bw/day (consommateurs) effets systémiques
Inhalatoire	DNEL long terme	150 mg/m ³ (travailleurs) effets systémiques 32 mg/m ³ (consommateurs) effets systémiques

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Oral	DNEL long terme	1,1 mg/kg bw/day (consommateurs) effetti sistemici
Dermique	DNEL long terme	23 mg/kg bw/day (travailleurs) effetti sistemici 11,4 mg/kg bw/day (consommateurs) effetti sistemici
Inhalatoire	DNEL court terme	53,2 mg/m ³ (travailleurs) effetti locali 26,6 mg/m ³ (consommateurs) effetti locali
	DNEL long terme	mg/m ³ (travailleurs) 12,8 mg/m ³ - effetti sistemici 53,2 mg/m ³ - effetti locali mg/m ³ (consommateurs) 2,3 mg/m ³ - effetti sistemici 26,6 mg/m ³ - effetti locali

PNEC

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

PNEC	0,284 mg/kg (sedimenti (acqua dolce))
	0,028 mg/kg (sedimenti (acqua marina))
	0,047 mg/kg (sol)
PNEC	10 mg/L (station d'épuration)
	0,017 mg/L (eau douce)
	0,17 mg/L (rejets intermittents)
	0,002 mg/L (eau marine)

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une aération adéquate.

Les bassins de lavage oculaire d'urgence doivent être disponibles dans l'aire de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 4)

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A

Protection des mains :


Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Bottes de sécurité conformes à la Norme Européenne EN 345.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

Couleur :	jaune
Odeur :	caractéristique
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Point d'éclair :	70 °C (EC Reg.440/2008 method A9)
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 24,6 °C	5,40 (CIPAC MT 75.3)
Viscosité :	
Viscosité cinématique à 40 °C	3,734 mm ² /s
dynamique à 40 °C:	3,488 mPas
Solubilité	
l'eau :	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,934 g/mL (OECD 109 EC Method A.3)
Densité relative, à 20 °C	0,934

9.2 Autres informations
Aspect:
Forme : Liquide homogène

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
Température d'inflammation : Non déterminé.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état
Point/l'intervalle de ramollissement
Propriétés comburantes Le produit n'est pas considéré comme oxydant.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 5)

Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures extrêmes.

Évitez la lumière directe

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts

Alcalis forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

Oxydes de soufre (SOx)

chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

BRIXTON

Oral	LD50	>5.000 mg/kg
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5 mg/L Polveri/nebbie

CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>4.688 mg/L (rat)

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

Oral	LD50	1.133 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	mg/L (rat) (whole body) >3.25 mg/L - concentration maximale possible

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Oral	LD50	2.049 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

NOEL (no observable effect level)
CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

	NOEL	2,5 mg/kg bw/d (algae <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)
--	------	---

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

Oral	NOAEL	21 mg/kg bw/d (chien) (1 y)
------	-------	-----------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 6)

		24 mg/kg bw/d (souris) (18 m)
		83 mg/kg bw/d (rat) (4 wk)
	NOAEL (2y)	16 mg/kg bw/d (rat)
	NOAEL (90d)	25 mg/kg bw/day (rat)
Dermique	NOAEL	83 mg/kg bw/d (rat) (4 wk)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : Pour symptômes et effets voir section 4.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Pas d'information disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

BRIXTON

EC50 (48h)	29 mg/L (Daphnia magna)
EbC50 (72h)	mg/L (rat)
ErC50 (72h)	16,07 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
ErC50 (7d)	55,04 mg/L (Lemna minor)

CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

EC50 (72h)	11 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 (96h)	≥2-≤5 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	≥3-≤10 mg/L (Daphnia magna)

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

EC50 (72h)	>12 mg/L (algae selenastrum capricornutum)
LC50 (96h)	25 mg/L (Salmo gairdneri)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia magna)
ErC50 (14d)	1,9 mg/L (lemna gibba) (NOEC)
NOEC	3,9 mg/L (oncorhynchus mykiss)

Toxicité environnementale :

BRIXTON

Oral	EC 50	923,87 mg/kg (Eisenia foetida)
	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))
Dermique	LD 50	>100 µg/bee (abeille (Apis mellifera))

CAS: 99129-21-2 cléthodime (ISO)

Oral	LD 50	>1.640 mg/kg bw (caille)
	EC 50	>1.000 mg/kg (Eisenia foetida) (Clethodim suphoxide)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 7)

12.2 Persistance et dégradabilité**CAS: 64742-94-5 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)**

Biodegradazione	50 % (28 d)
	Eau

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Biodegradazione	>95 % (5 d - OECD 302B)
-----------------	-------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation**BRIXTON**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	4,14 (pH 7)
---------------------------------------	-------------

BCF	2,1
-----	-----

CAS: 104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

Coefficient de partage: n-octanol/eau	3,1 (valore misurato)
---------------------------------------	-----------------------

BCF	100-3.000
-----	-----------

12.4 Mobilité dans le sol**BRIXTON**

Koc	4 ml/g (sol)
-----	--------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Aucun composant remplit les critères de classification.**vPvB:** Aucun composant remplit les critères de classification.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**Remarque :****Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active):****BRIXTON**

DT 50	3,04 days (sol)
	pas persistant
	300-499 days (eau) (pH 7)

Autres indications écologiques :**Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**13.1.1 Emballages non nettoyés :** Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	UN3082
-------------------------	--------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
-------------	---

IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons C10 aromatics <1% naphtalene), MARINE POLLUTANT
------	---

IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons C10 aromatics <1% naphtalene)
------	---

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

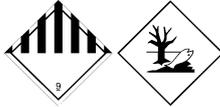
Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 8)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN

Classe
Étiquette9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
9

IMDG, IATA

Class
Label9 Matières et objets dangereux divers.
9**14.4 Groupe d'emballage**
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnementPolluant marin :
Marquage spécial (ADR/RID/ADN):
Marquage spécial (IATA):Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Indice Kemler :
No EMS :
Stowage CategoryAttention: Matières et objets dangereux divers.
90
F-A,S-F
A**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :ADR/RID/ADN
Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)5L
Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
3
Transport en Quantités Limitées dans des emballages admis
La Disposition Spéciale 375 de ADR peut être appliquée.Catégorie de transport
Remarques :IMDG
Limited quantities (LQ)
Excepted quantities (EQ)5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
La Disposition du IMDG Code 2.10.2.7 peut être appliqué.

Remarques :

IATA
Remarques :

La Disposition Spéciale A197 du IATA peut être appliquée.

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA
AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)), 9, III**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Non applicable

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.10.2022

Numéro de version 1

Révision: 24.10.2022

Nom du produit SIP 31741

(suite de la page 9)

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La liste des Centres Antipoison européens est disponible sur
http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/poison-centres/index_en.htm

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Classification selon la méthode de calcul

Contact :

Product safety department
SIPCAM OXON

Phrases H des composants

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations:

- EC 50: Effective concentration, 50 percent
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative.
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. Sources.

Fiche établie sur la base des données requis dans le Règlement CE 1107/2009 (produits phytosanitaires) et conforme au Règlement CE 878/2020

FR